

Compte rendu du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date du 25 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 Mars à 19 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Aline Augagneur, David Baudier, Laurent Dubouis, Henri Grosdenis, Maire-Laure Brise, Jean-Philippe Poyet, Céline Brumaire, Stéphane Larger, Jacques Trichard.

Absent excusé : Leslie Paput, Virginie Lecouffe.

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

Le Conseil municipal :

- approuve le compte rendu du Conseil du 28/01/2021

Budget :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Stéphane LARGER, 1^{er} adjoint, approuve les comptes administratifs 2020 pour les montants suivants :

Commune

<i>Fonctionnement</i> Dépenses	-119288.28	<i>Investissement</i> Dépenses	-39634.81
Recettes	+123760.84	Recettes	+96104.02
		Restes à réaliser	0.00 en dépenses
Déficit reporté	0.00		0.00 en recettes
Résultat de clôture	+4472.56	Déficit reporté	- 71190.61
		Résultat de clôture	- 14721.40

Service de l'eau potable et de l'assainissement collectif

<i>Fonctionnement</i> Dépenses	-39185.15	<i>Investissement</i> Dépenses	-251386.75
Recettes	+57626.17	Recettes	+29440.86
Excédent reporté	+2501.74	Reste à réaliser	0.00 en dépenses
Résultat de clôture	+20942.76	Reste à réaliser	0.00 en recettes
		Excédent reporté	+253870.08
		Résultat de clôture	+ 31924.19

Le Conseil, sous la présidence de M. Henri Grosdenis, Maire :

- Approuve les comptes de gestion 2020, tenus par le Receveur Municipal.
- Approuve les affectations de résultats.
- Fixe les budgets primitifs 2021, équilibrés en dépenses et en recettes pour chaque section de fonctionnement et d'investissement, aux montants suivants :

Commune :	Fonctionnement : 128550.00	Investissement : 54476.56
Service eau+assainissement :	Fonctionnement : 73168.76	Investissement : 58301.64

- Décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition, comme indiqué ci-dessous :
 - Taxe foncière (bâti) : 29.80 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 28,30 %

- Décide, à l'unanimité, de maintenir les prix des concessions au cimetière communal :
 - Concession de 30 ans : 50.00 € / m²
 - Concession de 50 ans : 61.00 € / m²

- Décide, à l'unanimité, de maintenir les prix des cases du columbarium (1 case pouvant contenir 4 urnes) :
 - Case pour 15 ans : 250.00 €
 - Case pour 30 ans : 450.00 €
 - Case pour 50 ans : 650.00 €
 - Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 0.00 €

- Décide, à l'unanimité, de maintenir le coût de la vaisselle cassée, et le prix de la location de la salle soit 110.00 € pour les habitants d'Arcinges et d'Ecoche et 175.00 € pour les personnes extérieures.

Eau et Assainissement :

- Le conseil municipal approuve le maintien des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période 2021-2022 soit :
 - Eau : droit fixe 100.00 €/an ; prix du m³ consommé 2.50 €
 - Assainissement : droit fixe 25.00 €/an ; prix du m³ consommé 0.50 €.

Subventions versées :

- Monsieur le Maire présente aux conseillers les demandes de subvention reçues pour 2021 et rappelle les aides versées en 2020.

Le conseil décide d'attribuer les aides suivantes : ADAPEI de Charlieu : 120 € ; ADMR Canton de Belmont : 150 € ; Prévention routière départementale de St Etienne : 60 € ; Association Roannaise Pour l'Apprentissage : 50 € ; Docteur Clown : 100 € ; AFM Téléthon : 100 € ; Comité d'entraide sociale du Roannais : 100 € ; école primaire accueillant des enfants domiciliés à Arcinges : 450€/élève (pour une année complète et proratisation au mois pour les arrivées et départs au cours de l'année).

Convention Service Unifié eau et assainissement :

- Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention de mise en place du Service Unifié. Il remarque qu'il faudra rééquilibrer les modalités d'utilisation du matériel par rapport au lieu de travail pour chaque commune.

Il informe que Monsieur MATRAY a rencontré Madame ISSARTEL pour discuter du fonctionnement de ce service unifié : la commune de MARS doit en ce sens créer un budget pour ce service. La mise en place du Service unifié est prévue le 1^{er} Janvier 2022 au plus tard si possible avant les congés de l'été 2021.

Convention de groupement de commandes pour une solution commune de sauvegarde informatique :

- Monsieur le Maire présente aux conseillers la convention de groupement de commande pour une solution commune de sauvegarde informatique coordonné par CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE. Cette convention concerne l'acquisition d'une solution de sauvegarde externe des données.

Le Conseil Municipal approuve d'adhérer à cette convention.

Convention de groupement de commandes pour le contrôle des aires de jeux et équipements sportifs :

- Monsieur le Maire présente aux conseillers la convention de groupement de commande pour le contrôle des aires de jeux et équipements sportifs coordonné par CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE. Cette convention favorise la réalisation d'économie d'échelle pour les collectivités et permet la désignation d'un seul prestataire chargé d'assurer la vérification périodique des aires de jeux et équipements sportifs.

Le Conseil Municipal approuve d'adhérer à cette convention.

Désignation d'un élu au comité de consultation eau et assainissement à la communauté de commune de Charlieu-Belmont :

- Le Conseil municipal nomme à l'unanimité Henri GROSDENIS Titulaire et Stéphane LARGER comme élu suppléant.

Géoréférencement des réseaux eau et assainissement :

- Monsieur le Maire présente le géoréférencement : toutes les conduites et les regards d'assainissement/eau doivent être référencés. (bouche à clé, vanne et autres)

Il est prévu que cela coutera à la commune pour le géoréférencement en eau potable : 4400 euros et en assainissement : 4700 euros, ces montants peuvent être subventionnés à 60% .

Un stagiaire sera recruté du 12 Avril 2021 au 26 Juin 2021 pour faire l'inventaire au niveau de la Communauté de commune de Charlieu-Belmont.

Question Diverses :

- Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise CHAVANY TP pour :
 - Le renouvellement de pièces fonte dans la chambre de vannes réservoir AEP au Réservoir Le Bourg- « La Foret » - Montant total des travaux : 11097 € HT : A ce jour la commune fonctionne sur 1 réservoir et l'autre réservoir n'est pas utilisé, l'idée et de mettre de nouveau en service la cuve non utilisée pour la relier à une borne incendie.
 - Travaux de modification - Montant total des travaux : 2501 € HT : pour conserver la défense incendie en pied de réservoir au Réservoir Le Bourg « La forêt ».
 - Mise en place d'un compteur sur la conduite de Fagot au lieu dit « Pélonières » - Montant total des travaux : 2133 € HT : qui permettra de retenir, d'éviter et de limiter les fuites d'eau.Ces travaux peuvent être subventionnés avec 70% d'aides. Des dossiers de subvention vont être déposés.
- Monsieur le Maire informe que les prochaines élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 Juin 2021.

→ Prochain conseil municipal programmé le 17 Mai 2021 à 19h.